

Réunion du Conseil de l'École Doctorale « Cultures et Sociétés »

Mercredi 27 mai 2020 de 10h à 12h55 en visioconférence

Présent-e-s : M.-E. Plagnol, J.-P. Rocchi, L. Costes (LIRTES), D. Ducard (CEDITEC), L. Dufaye (LISAA), V. Ferré (LIS), Z. Huang (Doctorant), M. Insua (Doctorante), Y. Lucas (Doctorant), C. Maitte (ACP), G. Marche (IMAGER), P. Savidan (LIS), C. Sotinel (CREC), L. Zeroual-Belbou (Admin.).

1 – POINT SUR LA DIRECTION

Le conseil aborde la question de la direction qui est restée en suspens : prolongation de Marie-Emmanuelle Plagnol en tant que directrice jusqu'en décembre 2020, des élections doivent se tenir d'ici là.

La situation de Jean-Paul Rocchi est différente puisqu'il est renouvelé en délégation CNRS. La position est délicate puisque la participation aux auditions pour les contrats doctoraux requiert une situation administrative plus claire.

Il faut mieux définir cette question administrative afin de pouvoir la régler.

La rentrée doit prévoir des élections et laisser suffisamment de temps entre les élections et la nomination.

2 – ORGANISATIONS DES SOUTENANCES

Les soutenances sont totalement à distance pour le moment. Il ne peut y avoir que deux soutenances en même temps. Plusieurs soutenances ont déjà eu lieu à distance et se sont bien déroulées. La pratique actuelle veut que les soutenances peuvent être diffusées en streaming, ou bien ne pas l'être. Les soutenances doivent cependant être prévues très en amont, avec un délai de trois mois.

3 – CONTRATS DOCTORAUX ET AUDITIONS

3 contrats doctoraux pour l'UPEC +2 pour l'ensemble des écoles doctorales

3 contrats doctoraux pour l'UGE + 3 pour l'ensemble des écoles doctorales

Discussion autour du nombre possible de candidats à auditionner par professeur (HDR).

La question du calendrier des auditions est abordée. La question oscillait entre juin, juillet et septembre. Des auditions en septembre seraient en défaveur des enseignants déjà en poste et qui ne pourraient alors demander un détachement auprès du rectorat. Plusieurs voix s'élèvent pour le maintien des auditions en juillet. Les arguments pour des auditions en septembre étaient liés à une possibilité de faire les auditions en présentiel, ces arguments ne tiennent plus au vu des circonstances.

Les auditions, si jamais le nombre de candidatures le requiert, pourront se dérouler sur deux journées au lieu d'une seule, afin de garantir de meilleures conditions.

Date de dépôt des dossiers le 22 juin. Importance du respect de la date butoir, question de la version papier. Veiller également à soumettre des dossiers bien complets.

Un candidat par encadrant. Pour des raisons techniques, le discours de l'encadrant ne fera exceptionnellement pas partie des auditions mais la lettre de recommandation sera maintenue.

Auditions le 1 et 2 juillet.

En cas d'utilisation d'un Powerpoint, celui-ci devra être envoyé avant l'audition, préférablement le 22 avec l'envoi de dossier.

4 – PROLONGATION DES THESES ET DES CONTRATS DOCTORAUX

Faire remonter les besoins précis des doctorants et doctorantes. Cette demande à faire remonter des éléments est cependant entourée de flou : auprès de qui faire remonter cette demande, faut-il argumenter de la part des doctorants et doctorantes, quels sont les critères et y en aura-t-il qui seront contraignants. Le cadrage par les instances décisionnelles est encore trop flou. Sur quel budget, UPE ? UGE ? UPEC ?

UGE semble privilégier les fins de contrats, tandis que UPE souligne également que les doctorants et doctorantes en début de recherche peuvent subir les répercussions de la crise sanitaire actuelle de manière encore plus forte.

Achat de billets modifiables pour tous les doctorant.e.s qui avaient reçu une bourse de mobilité pour l'année 2020. Les budgets ne pouvant être reportés sur l'année 2021, il faut exécuter le budget au maximum sur tout ce qui est d'ores et déjà réservable.

5 – COMPOSITION DU CONSEIL

Le point n'a pas été abordé car une réunion à venir allait fournir de plus amples informations sur la question.

6 – DISPOSITIF D'AIDE A LA RELECTURE EN FRANÇAIS DE TRAVAUX DE THESE

La proposition répond à un besoin, mais la question principale reste le budget qui serait alloué à un travail de relecture. La validation de cette relecture devrait sans doute transiter par le directeur ou la directrice de thèse, afin de ne pas interférer avec la relecture scientifique du travail.

7 – INFORMATION LIEE AU COVID

UPE a mis en place des attributions d'aide d'urgence aux doctorant.e.s, par exemple pour des demandes de matériel.

8 – PROBLEME DES INSCRITS AUX SEMINAIRES ED CS

Le point est reporté à après les grandes vacances, étant donné que beaucoup de questions restent en suspens du fait de la crise sanitaire actuelle.

9 – QUESTIONS DIVERSES

L'HCERES n'était pas favorable à la politique de la porte ouverte qui était pratiquée à l'EDCS et qui permettait à des doctorant.e.s qui avait abandonné leur thèse de soutenir si jamais ils et elles revenaient avec un tapuscrit qui pouvait être défendu. L'EDCS a cependant tenu à rechercher ces ancien.ne.s doctorant.e.s afin de les réinscrire en les exonérant des frais d'inscription si jamais il était possible pour eux et pour elles de soutenir dans l'année.

Mise en place de formulaire PDF qui puissent être modifié.

Remontée des CST prolongée jusqu'au 13 juillet. Le conseil rappelle l'existence du BAPU, Bureau d'Aide Psychologique Universitaire, disponible aussi pour les doctorant.e.s.